



Contribution au troisième

Plan national d'adaptation changement climatique « vivre avec + 4°C en 2100 »

Par les écologistes du département de la Charente-Maritime

et de la région Nouvelle-Aquitaine

Préambule

En avril 2024, le Haut Conseil pour le Climat dans une lettre au gouvernement a signalé notre impréparation aux conséquences du changement climatique : « La France est particulièrement exposée aux conséquences du réchauffement climatique, mais n'est pas prête à y faire face car les politiques d'adaptation souffrent d'un manque d'objectifs opérationnels, de moyens, et de suivi. » Ce troisième Plan national d'adaptation du changement climatique (PNACC) ne doit pas être un objet de communication qui masque le désengagement de l'Etat. Pourtant, les collectivités territoriales doivent aujourd'hui supporter un effort budgétaire considérable pour combler le déficit et la dette de l'Etat, sans compter les coupes dans le Fonds vert. Le manque d'engagement politique voire le maintien du statu quo ou même la criminalisation des mouvements issus de la société civile sur les questions d'adaptation face à la crise climatique a déjà commencé à affecter nos droits fondamentaux et augmenter les conflits sociaux. Il est urgent de rendre ce PNACC opposable et contraignant, évaluable et financé pour assurer une adaptation effective de la France et protéger l'ensemble de la population.

Axe 1. Protéger la population

Mesure 2. Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel

Concernant la création d'un observatoire de l'assurance des catastrophes naturelles, il faut intégrer l'information dans les documents stratégiques d'aménagement destinés aux collectivités (SRADDET, SCOT, PLUi, etc.), la diffuser dans les journaux communaux et organiser, en lien avec leurs rédactions, des sessions de formation sur ce thème auprès des correspondants de presse locaux.

S'agissant de la prévention et de la sensibilisation à l'adaptation aux risques naturels de votre action 3, il semble essentiel d'intégrer ces éléments dans les méthodologies d'analyse des agences de notation pour qualifier et mesurer à la hausse ou la baisse la note des Régions sur les marchés financiers.

Mesure 3. Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques

Il faut rendre obligatoire la réalisation du schéma du pluvial dans les documents d'urbanisme communaux en prenant en compte le ruissellement parcellaire. Faire évoluer la législation pour pouvoir récupérer et réutiliser à la parcelle les eaux pluviales pour les usages non alimentaires (wc, douches, etc.) en obligeant à installer des récupérateurs d'eau de pluie dans toutes les constructions neuves.

Mesure 4. Protéger la population des conséquences du recul du trait de côte en repensant l'aménagement des territoires exposés

Il convient de proposer aux gestionnaires de la compétence Gemapi un outil numérique reposant sur les données ortho-photo et l'intelligence artificielle leur permettant de voir évoluer, sur le modèle du projet REve Cot du Cireve à Caen (<https://cireve.unicaen.fr/reve-cot/>) leur littoral à court, moyen et long terme en fonction des décisions prises. Double intérêt : permettre de faire des tests grandeur nature à partir des options techniques retenues dans les stratégies locales (enrochement, renaturation, etc.) et présenter des scénari très précis et fins aux populations locales pour valider collectivement les choix d'aménagement territoriaux via une gouvernance partagée. En parallèle, valider avec les CAUE locaux l'évolution de l'architecture locale pour pouvoir intégrer des zones refuges adaptées (ossature bois, création d'un R+1, etc.) dans le bâti résidentiel lorsque les propriétaires souhaitent rester en zone de risques.

Ensuite, il convient de rendre urgente et obligatoire la réalisation d'une cartographie du sous-sol pour mesurer la progression du biseau salé et identifier ainsi à court, moyen et long terme, les forages d'eau douce qui deviendront saumâtres et donc inutilisables dans les surfaces agricoles utiles. Cette donnée devra être gérée et partagée par les collectivités ainsi que les organisations syndicales pour assurer au maximum la sécurité alimentaire des populations en permettant aux professionnels (maraîchers, éleveurs et irrigants) de pouvoir s'adapter dans le temps à cette raréfaction de la ressource en réorientant leurs itinéraires techniques de production.

Par ailleurs, il convient de répondre à la question du Camping Caravaning sur Parcelles Privées (CCPP) qui depuis le début des années 1980 fait l'objet de nombreuses questions écrites à l'Assemblée Nationale et au Sénat sans que la situation réglementaire, juridique et fiscale soit pour autant claire et précise pour les usagers. Supprimer complètement le parcellaire diffus et permettre aux collectivités locales de créer des ZAC dans leurs PLU ou PLUi pour faire du CCPP une expérimentation concrète d'habitat 0 carbone privilégiant à l'année l'intégrité des sols vivants, la sobriété et l'autonomie énergétique conformément à l'esprit de la ZAN.

De surcroît, il convient de développer l'usage de l'imagerie satellitaire pour permettre une compréhension plus profonde/plus large des territoires et bien montrer/percevoir la complexité des relations entre les écosystèmes côtiers. Installer ces documents légendés et expliqués dans l'espace public local (salle des fêtes, places de marché, parking de plage, etc.) pour développer une connaissance commune. Dans cette logique d'éducation populaire, s'appuyer sur les opérations de sciences participatives pour récolter de la donnée de terrain et rendre les habitants et usagers contributeurs du suivi et de l'évolution de leur territoire de vie ».

Enfin, le PNACC doit être l'occasion de trouver le modèle de financement de l'aménagement durable des territoires littoraux exposés au recul croissant du trait de côte. De nombreux scandales financiers mettent en exergue des pertes de recettes fiscales considérables du fait de l'évasion fiscale (les LuxLeaks en 2014, les Panama Papers en 2016, les Paradise Papers en 2017, les Dubaï Papers en 2018 ou les Pandora Papers en 2021). Cette estimation se situe entre chaque année entre 70 et 80 milliards d'euros du budget de l'Etat selon les services de Bercy. Il faut maintenant acter dans les prochaines lois de finance que, 30 % des sommes récupérées chaque année seront automatiquement fléchées vers ce fond littoral à condition que les collectivités géographiquement concernées collaborent activement et conformément à la RGPD avec les services fiscaux nationaux dans le cadre de leurs investigations (regroupement de données, analyse des bases fiscales, etc.) ».

Mesure 9. Adapter les logements au risque de forte chaleur

La rénovation thermique globale des bâtiments publics dont les citoyens, souvent les plus affectés, dépendent doit être intensifiée. Ces bâtiments, tels que les établissements scolaires ou encore les hôpitaux, ne sont pas prêts. Le calendrier prévisionnel doit prévoir des mesures ambitieuses avec des indicateurs contraignants. Quant aux logements privés, il est urgent d'accroître les moyens d'accompagner financièrement en augmentant les aides versées aux ménages. Les passoires énergétiques pèsent à la fois sur le pouvoir d'achat et la santé de leurs occupants. Leur rénovation est une priorité qui permet d'associer lutte contre le changement climatique et réduction de la précarité énergétique.

Mesure 16. Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique

L'approche « Une seule santé » est à saluer pour appréhender les futurs risques sanitaires. Toutefois, nous ne pourrions le faire sans renforcer les moyens alloués à la santé publique dans l'ensemble des territoires, que ce soit en santé humaine ou en santé animale.

Mesure 17. Renforcer la surveillance et la connaissance des impacts du changement climatique sur la santé

Les effets des changements climatiques sur la santé mentale ne sont pas les mêmes pour tous, certains groupes étant touchés de manière disproportionnée en fonction de facteurs tels que le statut socio-économique, le genre et l'âge. Les moyens alloués ne sont pas à la hauteur des besoins. Des objectifs avec des indicateurs clés doivent être fixés pour rendre accessible la santé mentale pour tous dans les territoires.

Mesure 20. Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature

Concernant les campagnes de communication grand public il convient de cibler également les écoles et l'Éducation nationale en validant en amont un accord-cadre global avec les sociétés de transport pour baisser le coût des sorties sur le terrain (TVA abaissée à 1% sur ces factures, systèmes de barèmes pour convertir les kms parcourus en avantages fiscaux, etc.). Cet aspect financier bloquant de nombreux projets pédagogiques de proximité et de terrain (école dehors, aires marines éducatives, etc.), la levée de ce verrou doit permettre à l'ensemble de la communauté éducative locale incluant enseignants, personnels de mairie, élu-e-s, enfants, parents et partenaires

techniques de collaborer plus facilement ensemble en toutes saisons et de manière pluriannuelle.

Axe 2. Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

Mesure 21. Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau

En complément des SAGE et SDAGE, faciliter la mise en place de Parlements de l'eau sur chacun des grands fleuves pour permettre à un maximum d'acteurs de la société civile de s'investir à leur échelle sur le sujet. En parallèle, reconnaître juridiquement les droits dont dispose la nature pour assurer dans le temps et l'espace un meilleur état écologique des cours d'eau grâce à cette nouvelle possibilité d'aller en justice en cas de pollution.

Concernant l'infiltration de l'eau pluviale dans les sols. Il faut donner la possibilité aux gestionnaires de PLU et PLUi de requestionner les projets urbains validés depuis 10 ans (soit la période 2014-2024) pour voir si à l'aune des évolutions climatiques actuelles et des nouveaux débits de précipitations, les permis accordés ne doivent pas être revus afin de renaturer des zones artificialisées selon un calendrier viable économiquement pour toutes les parties prenantes concernées ».

En ce qui concerne l'élaboration des plans de sobriété hydrique (PSH) des filières touristiques dans le commerce et l'artisanat. Il faut rendre visible et publique la consommation d'eau en réalisant avec des artistes plasticiens, des metteurs en scène et des paysagistes-urbanistes, des structures mobiles bleues de 1m3 représentant la quantité de ressources utilisée localement pendant un temps donné. Exemple : mettre durant la nuit 26 cubes autour de la place du marché pour que les visiteurs du lendemain visualisent réellement ce que représente une journée de consommation d'eau au camping. Développer les toilettes sèches au maximum dans tous les usages (domicile, lieux collectifs, événements, etc.) en y associant système de collecte, traitement (deux ans de maturation sur plateforme béton) et revalorisation sous forme d'amendement à destination du monde agricole. Cette logique d'économie circulaire permettant en complément de réduire les apports d'eaux grises en station d'épuration dont les relocalisations liées à l'évolution du trait de côte nécessiteront des moyens particulièrement importants.

Pour la partie budget, ventiler une part fixe des DMTO ou des taxes résidences secondaires pour développer une cartographie des réseaux et de leur rendement.

A propos de la gouvernance et les financements de la gestion de l'eau, nous proposons plusieurs solutions. Il faut encourager la réalisation d'études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) via les EPTB (Etablissements Publics Territoriaux de Bassin), afin d'objectiver les enjeux de quantité et qualité de l'eau dans chaque territoire et chaque bassin. La gouvernance de l'eau doit également favoriser le développement des PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau). De plus, il est nécessaire de développer des parlements des fleuves dans les bassins hydrologiques pour favoriser l'information et la participation du public au bon état écologique de l'eau.

Enfin, concernant l'impact du changement climatique sur les sites de baignade, il faut s'appuyer sur les communautés des usagers réguliers de l'océan (navigateurs, surfeurs, plongeurs, etc.) et leurs associations pour faire remonter les informations de terrain concernant les évolutions sanitaires directement perçues (ex : hausse des otites pour les

surfeurs pratiquant à proximité des bassins versants d'une station d'épuration) dans une logique de transparence. Idem pour les relations avec les professionnels de la conchyliculture à la suite de l'épisode de décembre 2023 sur le bassin d'Arcachon.

Mesure 22. Mettre à la disposition des collectivités les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique

Malgré leurs rôles essentiels, les collectivités manquent de moyens humains et financiers pour répondre aux attentes nationales, ce qui freine leur capacité à s'adapter efficacement. Elles sont obligées d'assumer seules, et sans un soutien suffisant de la puissance publique, le poids de l'adaptation, créant ainsi des inégalités entre les collectivités et les populations. Pour remédier à cette situation, il est impératif d'intégrer la dimension de l'adaptation dans les financements que l'État alloue aux collectivités. À rebours des politiques actuelles de réduction des budgets locaux, des investissements massifs, de l'ordre de plusieurs milliards d'euros, sont indispensables pour permettre une adaptation juste et ambitieuse par les collectivités territoriales.

De plus, l'État doit cesser de transférer des compétences, insuffisamment soutenues financièrement, aux collectivités. A titre d'exemple, il convient de citer les zones Natura 2000. L'État n'a pas transféré des moyens suffisamment importants pour permettre aux régions d'entretenir et de développer ces sites. A titre d'exemple, le Comité de pilotage du site Natura 2000 "Garonne en Nouvelle-Aquitaine" a voté et validé le principe d'extension du site pour donner suite à une longue concertation menée par le SMEAG (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne). Les connaissances scientifiques naturalistes ont conclu à une pertinence de l'élargissement du site Natura 2000. Mais la région Nouvelle-Aquitaine a fini par donner un avis défavorable à l'extension pour des considérations budgétaires en raison du manque de moyen donné par l'État avec ce transfert de compétences.

Par ailleurs, à propos des outils de sensibilisation pour les élus et de formation pour les agents publics des collectivités. Il faut ouvrir aux binômes élus-techniciens et ne pas oublier également de proposer cela aux membres des commissions thématiques des EPCI.

Mesure 27. Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024

Il est important de valider et proposer en amont des formations adéquates via le CNFPT afin que les acteurs de la fonction publique territoriale puissent pleinement se saisir de ces sujets novateurs en local. Permettre également à des binômes élus-techniciens de se retrouver avec leurs pairs sur des sessions spécifiques afin de partager leurs résultats et profiter de ces retours d'expériences pour expliciter leurs démarches auprès de leurs collègues et/ou en conseil municipal.

Mesure 30. Assurer la résilience des transports et des mobilités

L'adaptation du secteur des transports au changement climatique est une priorité pour éviter la maladaptation et garantir une transition juste et durable. De nombreux territoires sont encore éloignés des gares et de petites lignes ignorées au profit des lignes à grandes vitesses (LGV). Le transport constitue un levier clé d'équité sociale : ne pas l'adapter risque d'aggraver les inégalités en limitant l'accès à des options de mobilité résilientes et accessibles à tous.

Il est donc essentiel de mettre fin à la construction d'infrastructures de transport incompatibles avec les besoins climatiques futurs comme les extensions et constructions d'aéroport. Le réseau ferroviaire français n'est pas suffisamment préparé aux impacts climatiques, notamment les vagues de chaleur. Investir dans la rénovation et l'adaptation du réseau ferroviaire est donc crucial pour assurer sa fiabilité et soutenir la transition vers des transports durables. En parallèle, il est indispensable de renforcer la concertation avec les citoyens et les parties prenantes locales pour assurer une forte acceptabilité sociale des projets.

Enfin, une attention particulière doit être faite concernant le réseau routier et autoroutier afin d'éviter les projets de maladaptation l'élargissement des voies autoroutières ou encore le projet de déviation de Beynac, qui contribuent à l'artificialisation des sols et va à l'encontre des objectifs climatiques.

Axe 3. Adapter les activités humaines : assurer la résilience économique, la souveraineté alimentaire, économique et énergétique

Mesure 33. Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises

L'économie française n'est pas préparée à faire face aux conséquences du changement climatique, qui sont pourtant déjà perceptibles. Les entreprises tardent à s'adapter, et ce sont les travailleuses les plus précaires, qui en subissent les premières conséquences. Ce sont les professions les plus précaires, souvent exercées en extérieur ou dans des conditions difficiles, qui sont touchées en premier, exacerbant ainsi les inégalités. L'aménagement des horaires est donc indispensable mais n'est qu'un premier pas, qui doit s'accompagner d'autres mesures d'adaptation dans le droit du travail.

Mesure 34. Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises

Les aides publiques devraient être strictement conditionnées à des critères intégrant l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques environnementaux et sociaux. Des mesures complémentaires s'avèrent indispensables : l'obligation des plans d'adaptation pour toutes les entreprises, la structuration des filières etc. Il est impératif d'appliquer des éco-socio-conditionnalités dès qu'une entreprise bénéficie de subventions publiques, et d'en informer le Comité social et économique (CSE). La démocratie sociale doit être au cœur des processus de transition et de transformation.

Mesure 35. Accompagner l'adaptation du tourisme culturel, de montagne, littoral et nautique

Pour la partie littorale, il faut faire la corrélation entre les jours de canicule sans vent dans les terres et l'arrivée de populations venant se réfugier sur la côte pour y trouver de l'air grâce aux mouvements réguliers des marées. Intégrer ces aspects sociaux dans les études à cartographier pour bien percevoir l'usage du littoral à l'année par différentes populations en fonction de leurs besoins primaires.

Sur les questions littorales, il faut repenser structurellement les aspects liés aux mobilités pour l'accès aux plages afin de ne plus avoir à terme de parkings à l'arrière ou au pied des cordons dunaires. Ceux-ci doivent en effet pouvoir évoluer librement dans l'axe nord-sud ou est-ouest afin que l'engraissement printanier et estival en sable soit optimum. L'hinterland doit donc être questionné et revisité pour mutualiser les places de parking

déjà existantes dans les bourgs en proposant de nouvelles solutions pendulaires efficaces vers les plages.

Mesure 36. Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire

Il est important de faire le lien avec la question du biseau salé (cf. axe 1, mesure 4) sur une large bande de 30 à 50 km depuis le trait de côte pour pouvoir élaborer une cartographie précise et prospective du potentiel nourricier territorial.

Axe 5. Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Mesure 44. Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique

Il faut s'appuyer sur l'exemple du Prêcheur en Martinique où, dans le cadre de l'opération d'habitat renouvelé, les ATEX ont été facilitées pour l'usage très concret de ressources locales bio-sourcées dans une logique d'économie circulaire. En s'inspirant de ce schéma global complet, valider un cadre d'intervention spécifique pour accompagner l'essor de filières locales : la commande publique servant alors de starter pour sécuriser les initiatives entrepreneuriales dans leur lancement et leur développement.

Mesure 46. Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique

Nous proposons une action nouvelle. Renforcer les liens entre le Conseil national de la transition écologique et les autres instances de concertation. Sur les questions littorales, il est possible de s'appuyer sur des structures déjà existantes comme le conseil national de la mer et/ou associer à cette dynamique des acteurs complémentaires comme l'ANEL, le syndicat professionnel GHR, la CRESS, le CJD et les GIS concernés afin de dessiner ensemble des trajectoires de développement dans un spectre très large allant de la recherche académique à l'organisation opérationnelle dans les entreprises.

Enfin, comme dans tous les collectifs pour les droits de la nature, nous proposons que siègent dans ces instances, des représentants chargés de la protection des éléments de la nature structurants pour les territoires notamment les fleuves, des montagnes, des marais et pourquoi pas de certaines espèces emblématiques des territoires pour s'assurer que tous les enjeux soient représentés.

Mesure 49. Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'Etat

Action nouvelle. Lancer une mission pour identifier les compétences nécessaires au sein des services de l'Etat pour réussir le défi de l'adaptation au changement climatique.

Nous proposons d'associer à cette réflexion globale l'AMF et les syndicats pour repenser ensemble les fiches de postes des personnels qui travailleront demain sur ces sujets quotidiens et prospectifs dans les mairies et/ou les EPCI. En parallèle, faire le même travail à l'échelon des Départements et des Régions avec leurs associations respectives pour fabriquer un véritable continuum cohérent des parcours et des approches en fonction de la transversalité des compétences. L'objectif étant, in fine, de pouvoir s'appuyer sur des professionnels compétents habitués à réfléchir à 360 ° avec leurs collègues-partenaires.

Mesure 51. Mobiliser les Français sur l'importance de l'adaptation et ses bénéfices à court et moyen termes

Le PNACC propose de créer un comité de communication dédié à l'adaptation au changement climatique. Nous considérons qu'il doit inclure dans les solutions proposées des outils de réalisation participatifs permettant de rendre les habitants locaux non plus simplement usagers mais acteurs de leur territoire. Formés et encadrés par des professionnels du journalisme, ces équipes locales produisent ainsi des contenus textes, photos, vidéos, podcast, etc. sous forme événementielle, régulière, en résidence, etc. qui permettent de désacraliser la donnée et le sachant en recueillant et en donnant la parole à toutes et tous. Les moments de préparation, de tournage, de mise en forme et de restitution sont alors autant de temps de médiation et d'occasions de se croiser pour avancer ensemble dans la réappropriation citoyenne et collective des problématiques locales.

De plus, en s'appuyant sur les budgets réels des ménages qui souhaiteront participer de manière anonyme à l'opération, montrer de manière très factuelle et précise comment la non-préparation à l'adaptation dans les gestes du quotidien impactera négativement le reste à vivre mensuel des familles. En parallèle et en complément, s'appuyer sur le réseau des maisons France Service pour former des personnels et déployer un guichet unique de niveau 1 permettant d'orienter le grand public vers les bonnes personnes ressources en fonction des attentes et besoins.

Enfin, il convient de cartographier les acteurs pionniers dans le domaine en reprenant les travaux effectués dans le cadre de l'opération Littoral 2070 portée par le PUCA pour identifier les freins et leviers qui serviront de pré-requis et de cadrage à la mission de la Green team. Nous proposons d'élargir la réflexion à tout l'espace de la francophonie pour développer une véritable intelligence de la co-création reposant sur des échanges de pratiques, d'idées et de solutions dans une logique multidirectionnelle nord-nord, nord-sud, sud-nord et sud-sud.